



Quitter une SCM/ être propriétaire SCI

Par lesmurmures

Bonjour,

Voici le contexte, nous sommes 5 médecins tous propriétaire de notre cabinet qui est constitué en SCI.
Pour le quotidien une SCM a été créée. La SCM paie un loyer mensuel à la SCI pour les parties communes ce qui permet aussi de régler les charges de copro des parties communes (immeuble d'habitation des les étages).

Un médecin a souhaité sa sortie de la SCM.

Comment gérer au niveau SCI ? Car il utilise de fait les parties communes gérées par la SCM tout en étant propriétaire d'une partie des parties communes.

Nous avons pensé à changer la serrure... mais je doute que cela soit la meilleure des résolutions ni même légale. Ce médecin met à mal le fonctionnement du cabinet (ne paie plus les charges) et met dans le rouge le compte. Augmente pour nous autres nos charges.

Avons nous le droit de lui donner l'obligation de partir ?

Merci pour votre regard et les informations que vous pourrez nous apporter.